



OFFRE D'EMPLOI MAÎTRE D'ARMES

Le Cercle d'escrime de Nogent le Perreux (CENLP) et L'Association Saint Maurice du Perreux sur Marne (ASMP) sont à la recherche d'un(e) Maître d'Armes à compter de la rentrée 2026-2027.

DESCRIPTION DES DEUX CLUBS

Cercle d'escrime de Nogent-le-Perreux (club labellisé FFE) :

Armes : Fleuret et épée loisir et compétition (de M7 à vétéran)

Nombre d'adhérents actuels : environ 80

Lieu : Salle d'armes (Pavillon Joubé) du Stade Chéron, 62 Quai de l'Artois, 94170 Le Perreux-sur-Marne

Site internet : ce-nogentleperreux.fr

Horaires d'entraînement :

- Lundi de 17h à 22h
- Mercredi de 13h30 à 18h30
- Jeudi de 20h à 22h

Informations complémentaires : Le CENLP a la particularité d'être une association qui a un pied entre deux villes, Le Perreux-sur-Marne et Nogent-sur-Marne, ville pour laquelle il est le seul club d'escrime. Nous désirons poursuivre les efforts engagés avec Sylvain Privé pour développer le club : assurer des cours de qualité pour l'ensemble des tranches d'âge, accompagner les jeunes tireurs dans leur découverte de l'escrime et rendre l'escrime accessible au plus grand nombre.

L'Association Saint Maurice du Perreux (club labellisé FFE)

Armes : Fleuret loisir et compétition (de M7 à vétéran)

Nombre d'adhérents actuels : entre 55 et 65 selon les années.

Lieu : Salle d'armes (Pavillon Joubé) du Stade Chéron, 62 Quai de l'Artois, 94170 Le Perreux-sur-Marne

Horaires d'entraînement :

- Mercredi de 18h30 à 22h
- Jeudi de 18h30 – 20h
- Samedi de 9h45 – 12h et 13h30 à 18h45

Informations complémentaires : L'Association Saint-Maurice du Perreux (A.S.M.P.) a fêté la saison dernière ses 122 ans d'existence. Avec plus de 1100 adhérents et ses vingt-quatre activités différentes, dont celle de l'escrime, elle est la plus importante association sportive et culturelle de la ville et l'une des plus anciennes. Un balbutiement d'une section loisir est signalé dès les années 1950, mais la section prend son essor officiel en 1983.

L'association a formé de nombreux fleurettistes au niveau national et international.

Les deux associations travaillent main dans la main depuis de nombreuses années. Nous partageons la salle et les volumes horaires, et avons à cœur de travailler avec le même maître d'armes. Par ailleurs, l'ensemble des cours proposé peut accueillir des tireurs de l'une ou l'autre des associations, cela permettant de proposer une offre élargie aux adhérents et parfois de mieux répartir les niveaux.

PRINCIPALES MISSIONS

Animer les cours :

- Encadrer et animer les différentes séances : être force de proposition pour l'animation des cours en variant les formules d'entraînement pour répondre aux différents profils des adhérents ;
- Organiser des temps événementiels sur les heures de cours (mini compétitions sur les temps forts de l'année - Noël, fin de saison -, Relais des familles, animation des séances d'échanges interclub ...) ;
- Suivre les jeunes tireurs dans leur progression : repérer les tireurs susceptibles d'aller en compétition, repérer et former les tireurs à l'arbitrage ;
- Accompagner les jeunes compétiteurs aux EDJ (jusqu'à 8 dimanches par an) ;
- En fonction des disponibilités et du niveau des tireurs, accompagnements éventuels aux autres compétitions (max. 8 dimanches par an) ;

Accompagner le bureau :

- Entretien et réparation du matériel à raison de 1h30 d'atelier par semaine (le maître d'arme est libre de son organisation) ;
- Participer aux réunions des deux associations et aux forums des associations des villes de Nogent-sur-Marne et du Perreux-sur-Marne (un samedi et un dimanche au mois de septembre) ;
- Accompagner le bureau pour le suivi de la location de matériel (séances d'essayage et d'habillage sur l'heure des cours en début de saison, séances de restitution en fin de saison) ;
- Fournir un rapport sportif annuel (cours et résultats en compétition) qui sera présenté en AG ;
- Participer aux développements des clubs en lien avec les bureaux respectifs (participation à certaines réunions, aux conseils d'administration, aux assemblées générales, participer aux réflexions sur les événements et être force de proposition).

Selon le profil :

- Développer les activités du club vers de nouvelles disciplines (par exemple : baby escrime, escrime adaptée, escrime artistique, ...) ;
- Les clubs mettent à disposition du maître d'armes la salle pendant les vacances scolaires pour l'organisation de stages d'escrime et de perfectionnement.

DIPLÔME(S) REQUI(S)

BPJEPS, DEJEPS ou formation en cours

DATE DE PRISE DE FONCTIONS

Poste à pourvoir à la **rentrée 2026** (suite départ du Maître d'Armes actuel).

TYPE DE CONTRAT

CDI de 25h30 heures par semaine :

- 12h de cours pour le CENLP
- 12h30 pour l'ASMP
- 1h30 d'atelier
- Déplacements en compétitions inclus (hors défraiement)

Pour un total de 36 semaines travaillées soit 911 heures annuelles lissées sur 12 mois.

Vous serez rémunéré(e) à temps partiel sur la base de la Convention Collective Nationale du Sport pour le CENLP et la Convention Collective ECLAT pour l'ASMP, de votre profil et de votre expérience.

Possibilité d'augmentation du volume horaire des différents contrats en fonction du développement de l'activité sur les deux clubs (augmentation nombre d'adhérents, développement de nouveaux projets comme par exemple l'escrime en milieu scolaire, l'escrime adaptée, baby escrime, escrime artistique, Laser Run...).

CANDIDATURE / RENSEIGNEMENTS

Pour toute demande d'informations complémentaires, merci de prendre contact avec les responsables des deux associations :

- CENLP : Alexandre Boisliveau, 06.64.43.93.79
- ASMP : Daniel Freiss , 06 26 40 35 70

Pour postuler, merci de faire parvenir votre candidature aux adresses suivantes :
escrime.asmp@gmail.com et cenogentleperreux@gmail.com